

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 05/06/2026

Nbre de conseillers 15  
En séance 13  
Ont voté 13  
Date de convocation : 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEEN, Stéphane THERON, Patricia ZANUSSO, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Philippe WELTER, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI, Gaëlle CLARA.

Etaient absents excusés : Mme Florence LAMBERT et M. Jean-Charles REYNAUD.

Madame Anne-Marie MIANCIEEN est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° D 2026\_25**

**OBJET : Désignation des délégués et de leurs suppléants pour les Elections Sénatoriales du 27 septembre 2026**

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ayant lieu le dimanche 27 septembre 2026 ;

Vu la circulaire n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal se réunisse obligatoirement le vendredi 5 juin 2026 pour élire les délégués et leurs suppléants en vue des Elections Sénatoriales le 27 septembre 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2026 -05-13-00006 du 13 mai 2026 indiquant pour chaque commune du département de Tarn-et-Garonne le nombre de délégués et suppléants à élire pour former le collège électoral sénatorial et le mode de scrutin de leur élection ;

Considérant que l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux s'effectue au scrutin majoritaire, uninominal ou plurinominal à deux tours, avec possibilité de panachage et sans l'application de la règle à la parité dans les communes de moins de 1 000 habitants. En cas de présentation de candidats par candidature groupée, les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste ;

Considérant le procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare ce jour, vendredi 5 juin 2026 à 18 heures, l'ouverture du scrutin pour la désignation des délégués (au nombre de trois) et de leurs suppléants (au nombre de trois).

**1°) ELECTION DES DELEGUES :**

Résultat des votes du 1<sup>er</sup> tour pour la désignation des délégués :

Nombre total de bulletins : 13  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Majorité absolue : 7

- sont candidats pour être délégués :

- 1/ Anne-Marie MIANCIEN
- 2/ Sylvie BOREL
- 3/ Alain HAMMERLIN

- sont élus délégués :

1/ Anne-Marie MIANCIEN, avec 13 voix,  
A été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

2/ Sylvie BOREL, avec 13 voix,  
A été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

3/ Alain HAMMERLIN, avec 13 voix,  
A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

## 2°/ ELECTION DES SUPPLEANTS :

Résultat des votes du 1<sup>er</sup> tour pour la désignation des suppléants :

Nombre total de bulletins : 13  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Majorité absolue : 7

- sont candidats pour être suppléants :

- 1/ Philippe WELTER
- 2/ Serge CAZALON
- 3/ Gaëlle CLARA

- sont élus suppléants :

1/ Philippe WELTER, avec 13 voix  
A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

2/ Serge CAZALON, avec 13 voix  
A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

3/ Gaëlle CLARA, avec 13 voix  
A été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

La clôture du scrutin a été clos à dix-huit heures trente minutes.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 08 juin 2026

Publié ou notifié le :

Certifié exécutoire le :

08.06.2026  
08.06.2026

La secrétaire de séance,

  
Anne-Marie MIANCIEN.

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 05/06/2026

Nbre de conseillers 15  
En séance 13  
Ont voté 13  
Date de convocation : 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEU, Stéphane THERON, Patricia ZANUSSO, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Philippe WELTER, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI, Gaëlle CLARA.

Étaient absents excusés : Mme Florence LAMBERT et M. Jean-Charles REYNAUD.

Madame Anne-Marie MIANCIEU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° D 2026\_26**

**OBJET : Proposition de candidats au poste de membres titulaires et suppléants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de la CCGSTG**

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;  
Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026.05.07-111 en date du 7 mai 2026 ;

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), prévue par la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, est chargée de procéder à l'évaluation des charges lors du transfert d'une compétence, et d'adopter un rapport d'évaluation des charges transférées qui devra ensuite être approuvé par chaque commune membre sous la forme d'une délibération.

Cette commission est composée de 27 membres :

- La Présidente de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne
- Le Vice-Président en charge des finances
- 1 représentant titulaire et 1 suppléant par commune

Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux désignés par leur Conseil Municipal.

Considérant que la commune de Canals doit procéder à la désignation de ses représentants, suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 21/03/2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer :

- Titulaire : Xavier VERZEROLI
- Suppléant : Stéphane THERON

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 08 juin 2026

Publié ou notifié le : 08.06.2026  
Certifié exécutoire le : 08.06.2026

La secrétaire de séance,

  
Anne-Marie MIANCIEU.

Le Maire,

Sylvie BOREL.

